

FOREST DECLARATION ASSESSMENT

# Évaluation régionale 2022

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Suivi des progrès réalisés au regard des  
objectifs fixés dans le Bassin du Congo

# Résumé exécutif

Renfermant la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, le Bassin du Congo est un important puits de carbone et un immense foyer de biodiversité. Six pays dont le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, et la République du Congo renferment des écosystèmes forestiers qui jouent un rôle important dans la régulation écologique et climatique régionale et mondiale et forment un patrimoine naturel, socio-économique et culturel pour 60 millions de personnes, en particulier les peuples autochtones et communautés locales qui y vivent.

Maintenir le réchauffement climatique global moyen en dessous de 1,5°C d'ici la fin du siècle implique d'atteindre un équilibre entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans les trente prochaines années. Ceci nécessite non seulement des réductions d'émissions dans tous les secteurs de l'économie, mais également la préservation et l'augmentation des puits de carbone forestiers comme celui du Bassin du Congo, qui constitue un puits net de 0,61 Gt  $\text{eqCO}_2$  par an. La conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts du Bassin du Congo doivent être au centre des préoccupations régionales et mondiales.

Lors de la 26<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP26) en 2021, plus de 140 pays, représentant plus de 90 pour cent du couvert forestier mondial, se sont engagés à mettre fin à la déforestation et la dégradation des terres globalement d'ici 2030 au travers de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. De plus, les donateurs internationaux ont reconnu le rôle majeur des forêts du Bassin du Congo et ont promis 1,5 milliard USD de financement aux pays de la région entre 2021 et 2025, afin de soutenir la protection et la gestion durable des forêts. Tous les six pays du Bassin du Congo ont signé la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, ce qui témoigne une prise de conscience sur la nécessité de protéger les forêts à l'échelle globale mais également dans la région.

Ces engagements, bien que positifs, ne sont pas encore suivis d'actions réelles. Un an après la COP26, l'édition globale 2022 du *Forest Declaration Assessment* a montré que 6,8 millions d'hectares des forêts ont disparu en 2021 à l'échelle mondiale, menant à l'émission de 3,9 milliards de tonnes de gaz à effet de serre. Il ne reste plus que huit ans pour atteindre le double objectif mondial de stopper et d'inverser la déforestation d'ici 2030. Des efforts pour surveiller et suivre la mise en œuvre de ces engagements et des actions entreprises sont nécessaires pour tenir les acteurs responsables. Dans ce premier rapport régional du *Forest Declaration Assessment*, nous établissons un état des lieux des tendances et actions en cours dans le Bassin du Congo afin de permettre un suivi futur des actions pour atteindre les objectifs forestiers à l'horizon 2030.

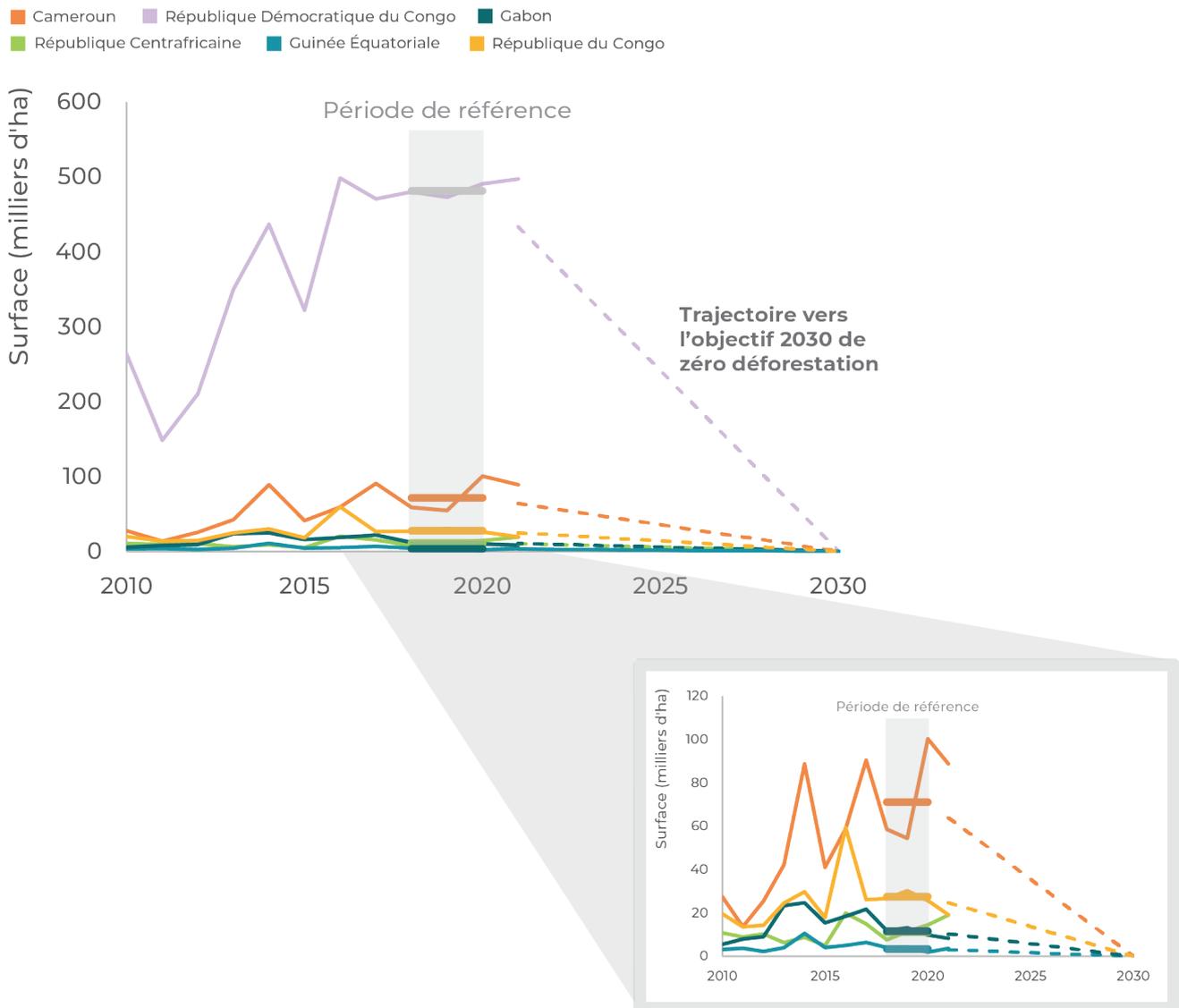
**La région du Bassin du Congo a connu des taux de déforestation historiquement faibles par rapport aux autres régions forestières tropicales. Cependant, l'année 2021 enregistre un bond dans la perte de forêts par rapport aux années précédentes. La dégradation et la fragmentation des forêts constituent des risques supplémentaires pour le plus grand paysage forestier intact du monde.**

Les pays du Bassin du Congo font face au défi de concilier leurs objectifs de développement avec les engagements pris en faveur de la préservation de leurs forêts. Le taux de déforestation a été historiquement bas dans la région, du fait d'une combinaison de facteurs socio-économiques, mais la déforestation et la dégradation des forêts intactes sont bien présentes et se poursuivent. Si le taux de déforestation dans le Bassin du Congo a connu une tendance à la baisse entre 2015 et 2020, cela a tout de même représenté 2,2 millions d'hectares de perte de forêts et 1,5 million d'hectares de forêts dégradées sur cette période.

Les données plus récentes de 2021 montrent une tendance à la hausse de la déforestation par rapport aux années précédentes. Les analyses du *Forest Declaration Assessment* pour la région montrent une tendance à la hausse de la déforestation dans le Bassin du Congo en 2021, avec une augmentation de la déforestation de près de 30 000 hectares (soit 4,9 pour cent) par rapport à la période 2018-2020, pour atteindre un total de 636 000 hectares. Afin d'atteindre l'objectif mondial de mettre fin à la déforestation d'ici 2030, une réduction de la perte du couvert forestier de 10 pour cent par an entre 2020 et 2030 est nécessaire dans les pays de la région. En s'appuyant sur les tendances de 2021, seuls le Gabon et la République du Congo sont pour le moment alignés avec cette trajectoire, pendant que les quatre autres pays ne sont pas sur la voie pour atteindre cet objectif. Parmi ces quatre pays, le Cameroun et la République Centrafricaine ont connu la plus forte augmentation de perte de forêts en 2021, par rapport à la période de référence 2018-20 (voir Figure 1).

Outre la déforestation, la dégradation et la fragmentation des forêts constituent un risque pour les paysages forestiers intacts de la région, affaiblissant ainsi l'intégrité de ces forêts et leurs processus écologiques. Entre 2000 et 2016, la part de forêts intactes de la région est passée de 78 pour cent à 67 pour cent, représentant une surface dégradée de l'ordre de 23 millions d'hectares. La dégradation des forêts et la dynamique de fragmentation peuvent être des précurseurs de la déforestation. Entre 2015 et 2020, il est estimé que 11 pour cent de la déforestation régionale (environ 650 000 hectares) a eu lieu dans des forêts qui ont d'abord été fragmentées avant de subir une conversion permanente.

**Figure 1. Déforestation (ha) dans les pays du Bassin du Congo entre 2010 et 2021.** La ligne en pointillés représente la trajectoire pour atteindre l'objectif de mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Il est à noter que le Gabon et la République Centrafricaine ont une trajectoire vers l'objectif 2030 de zéro déforestation quasi-identique, et par conséquent leurs trajectoires sont superposées sur la figure. Source : *Forest Declaration Assessment 2022*, sur la base des données de *Global Forest Watch* (Curtis et al. 2018)



**L'exploitation minière industrielle, l'exploitation forestière et l'agriculture commerciale constituent les risques les plus graves pour les forêts centrales intactes – qui présentent une grande biodiversité écologique et climatique. La présence de ces activités dans des zones**

**forestières intactes ou plus éloignées ouvre des parties auparavant inaccessibles à d'autres activités de conduite, telles que l'établissement d'habitations, de routes et de l'agriculture.**

Les facteurs menant à la déforestation à l'échelle locale sont multiples. La combinaison d'agriculture à petite échelle et de construction de routes et d'établissements est le plus grand contributeur à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le Bassin du Congo. Si l'agriculture de subsistance est le moteur le plus répandu de la déforestation dans la région, elle a moins d'impact sur les forêts denses, car ces activités se déroulent dans des forêts secondaires et déjà fragmentées. Les forêts primaires centrales sont moins accessibles et nécessitent des machines lourdes et coûteuses. Entre 2015 et 2020, l'agriculture de subsistance des petits exploitants agricoles dans les zones rurales a été le moteur principal de déforestation et de dégradation dans la région et la foresterie artisanale a montré une tendance à la hausse. L'absence de sécurité d'occupation pour les communautés locales et la faiblesse de la gouvernance et des institutions exacerbent l'empiètement sur les terres forestières.

**Figure 2. Distribution des classes de fragmentation des forêts dans la région d'étude (à gauche) et la proportion de classes de forêts fragmentées affectées par des perturbations associées à chaque archétype.** Les proportions sont estimées par le nombre de points interprétés visuellement. Adapté de Shapiro et al. (2022)



**Les gouvernements du Bassin du Congo déploient des efforts notables pour lutter contre la déforestation dans la région. La croissance économique et la réduction de la pauvreté sont des priorités politiques centrales pour les pays, qui, lorsqu'elles ne sont pas alignées sur les objectifs forestiers, peuvent ajouter des pressions sur les forêts. L'application d'une optique forestière aux plans de développement macro-économiques peut aider à atteindre un développement durable et à améliorer les moyens de subsistance des populations rurales tout en protégeant les écosystèmes forestiers. Les pays du Bassin du Congo ont besoin du soutien de la communauté internationale, du secteur privé et de la philanthropie pour canaliser les investissements vers une utilisation et une gestion durable de ces forêts.**

Les gouvernements ont une influence considérable sur l'utilisation des forêts, des terres et des ressources. Ils peuvent aligner les priorités macroéconomiques et de développement sur les objectifs forestiers en prenant des décisions stratégiques pour les secteurs économiques afin de minimiser le défrichement et la dégradation des forêts, dans leur pays et à l'étranger. Aligner les objectifs forestiers et concilier les compromis avec d'autres objectifs ne signifie pas que l'on puisse arrêter toute déforestation. Cela signifie que les contributions et les services des forêts pour les générations actuelles et futures sont soigneusement évalués et régénérés.

Dans le Bassin du Congo, les gouvernements ont mis en place des politiques, des réglementations et des programmes de lutte contre la déforestation ces dernières années. Indéniablement, le renforcement de la sécurité foncière et la reconnaissance des droits communautaires des peuples autochtones et populations locales ont été au centre de nombreuses évolutions de politiques publiques. Il existe également une prise en compte croissante des questions de genre dans la politique forestière. Les pays disposent de textes juridiques encadrant la gestion et la protection des forêts et des lois sur l'affectation et l'utilisation des terres qui, régulent l'utilisation des terres et limitent la perte de forêt dans le Bassin du Congo. Cependant, le manque de mise en œuvre et d'application des lois ainsi que le manque d'alignement des politiques intersectorielles entravent leur impact potentiel.

#### **Les actions suivantes seront importantes pour atteindre les objectifs forestiers :**

- Les pays du Bassin du Congo ont des plans de croissance économique ambitieux, qui reposent sur les activités économiques industrielles et le développement à grande échelle qui peuvent avoir un impact négatif sur les forêts. Une exploitation responsable des forêts s'impose pour concilier l'allègement de la pauvreté des populations locales, le développement économique et la sauvegarde des forêts. Les plans de développement économique actuels, notamment, demeurent incohérents avec une utilisation durable des forêts. Les pays du Bassin du Congo disposent de textes juridiques encadrant la gestion et la protection des forêts mais l'absence de textes d'application freine encore leur mise en œuvre. D'autres lois sectorielles ont des lignes directrices parfois en contradiction avec les

objectifs forestiers, ce qui est un autre obstacle à la mise en œuvre des politiques forestières. Il existe un chevauchement important de concessions d'extraction dans des paysages forestiers intacts. Certains pays ont fait des efforts pour atténuer les impacts des activités économiques sur les forêts mais leur efficacité reste à démontrer.

- Les faiblesses de la gouvernance forestière exacerbent l'empiètement sur les forêts primaires et augmentent la prévalence de l'illégalité dans le secteur forestier. La prévalence généralisée de l'illégalité indique des lacunes des systèmes de gouvernance des forêts des pays du Bassin de Congo. Le renforcement des capacités humaines, opérationnelles et financières pour surveiller la déforestation est une étape importante vers l'application de la loi et la réduction de l'illégalité. Des efforts sont en cours par certains gouvernements pour mettre en place des capacités de surveillance de la déforestation au niveau national mais leur impact sur le respect des lois forestières et la réduction de l'illégalité n'est pas encore clair. De nombreuses initiatives de suivi indépendant de la société civile existent, reposant sur la collaboration entre les acteurs locaux et l'accès à la technologie. Les alertes de déforestation émises grâce à des technologies accessibles et peu coûteuses de télédétection ont démontré leur efficacité par rapport au renforcement de la surveillance et à l'application des mesures de protection des forêts, mais demandent une expansion au niveau national.
- La sécurisation du régime foncier des communautés forestières est essentielle pour lutter contre la déforestation et certains pays du Bassin du Congo ont pris des mesures prometteuses. Le renforcement des droits et la participation des acteurs locaux à la gouvernance des forêts peuvent améliorer les résultats obtenus dans ce domaine. La sécurité foncière est un prérequis fondamental pour lutter contre la déforestation de façon durable et équitable. La République démocratique du Congo et la République du Congo ont mis en place des politiques de référence et des lois reconnaissant et protégeant les droits des peuples autochtones et communautés locales. Des lois portant sur les forêts communautaires sont en place au Cameroun, au Gabon, en République du Congo et en République démocratique du Congo. La décentralisation de la gestion forestière au niveau local peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la gouvernance globale des forêts, tout en soutenant un développement rural durable. Des lois et plans relatifs à l'aménagement du territoire sont mis en place ou en cours d'élaboration. Leur impact réel sur la déforestation et la dégradation des forêts dépendra de leur mise en œuvre et de l'implication des communautés concernées.
- Les acteurs du secteur privé ont pris davantage d'engagements en faveur de l'élimination de la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement en produits de base mais leur efficacité en matière de réduction de la déforestation est mitigée. Malgré une augmentation du nombre d'engagements zéro-déforestation des acteurs privés ces dernières années, les activités du secteur privé sont insuffisantes et nécessitent un cadre

cohérent de politiques publiques ou des structures de gouvernance renforçant l'efficacité de l'action privée. L'exemple de la certification FSC démontre également l'absence de consensus sur l'efficacité des normes volontaires de durabilité, dans le Bassin du Congo et au niveau mondial.

- Bien qu'il s'agisse du plus grand puits de carbone forestier tropical au monde, les efforts pour atteindre les objectifs forestiers dans le Bassin du Congo sont sous-financés par les gouvernements et le secteur privé. Les besoins financiers mondiaux pour les forêts sont estimés à 460 milliards USD. Bien qu'il n'y ait pas d'estimation des investissements nécessaires spécifiques au Bassin du Congo, la protection et l'utilisation durable de la deuxième plus grande forêt du monde nécessiteront une part importante de ce montant. Les récents engagements de haut niveau ne couvrent encore qu'une fraction du montant requis. La déclaration conjointe pour le Bassin du Congo par un groupe de 12 donateurs incluant la Commission européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Bezos Earth Fund prévoit la distribution de 1,5 milliard USD de financement aux six pays de la région entre 2021 et 2025. De plus, 465 millions USD de financement sont prévus par les lettres d'intention signées entre l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) et la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Gabon, respectivement. Ces engagements financiers sont rarement accompagnés d'objectifs mesurables et transparents.

### **Une évaluation des progrès en termes de lutte contre la déforestation dans le Bassin du Congo passe par :**

- La participation active des partenaires non-étatiques, en particulier la société civile, qui assurent un rôle de veille et contribuent à l'intégration des points de vue des groupes vulnérables dans les décisions forestières, la création des emplois et des revenus et la gestion durable des forêts. En effet, les pays du Bassin du Congo ont développé des lois et processus permettant la participation de la société civile dans la prise de décision forestière mais des défis de mise en œuvre persistent. En dépit de ceux-ci et du manque de ressources, les organisations de la société civile demeurent au cœur de l'évolution positive des actions forestières et militent pour la protection et l'utilisation durable des forêts dans différents pays du Bassin du Congo. Malgré des avancées dans l'inclusion des questions de genre dans les lois nationales et les politiques publiques, comme en République démocratique du Congo, sa mise en œuvre dans le cadre juridique des forêts au niveau local reste limitée.
- La mise en place des indicateurs de suivi de la déforestation et de l'impact des politiques publiques, notamment au travers de la caractérisation et l'harmonisation des terminologies des forêts et de la déforestation.

- Une évaluation de la mise en œuvre des stratégies et dispositifs de suivi, de leurs moyens et de leurs résultats. La mise en place d'évaluations comme celle du *Forest Declaration Assessment* permettra des revues périodiques de ces avancées.
- De nombreux travaux de recherche et de suivi existent à l'échelle régionale. L'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), notamment, joue un rôle important dans la collecte et la centralisation de données forestières régionales et publie des états des lieux réguliers des connaissances scientifiques sur les questions forestières, incluant des propositions de pistes d'action.

Ce premier rapport régional du *Forest Declaration Assessment* se veut complémentaire aux nombreux travaux et initiatives en cours dans la région. En établissant un état des lieux des politiques publiques et privées existantes ou en cours de développement dans la région sur de nombreux thèmes liés à la protection, la restauration et l'utilisation durable des forêts, nous espérons qu'il pourra servir de référence pour évaluer les avancées futures et la mise en œuvre des différentes actions identifiées. Nous accueillons avec intérêt les commentaires et retours de toutes les parties prenantes sur ce travail en cours.

# Messages clés

## CHAPITRE 1: INTRODUCTION

- L'évaluation de la déclaration sur les forêts 2022 constate que la mise en œuvre des objectifs forestiers mondiaux a été beaucoup trop lente, la déforestation tropicale mondiale augmentant de manière non durable depuis la signature de la déclaration de New York sur les forêts (NYDF) a été signée en 2014.
- Les engagements pris lors de la COP26 ont démontré une volonté internationale de réduire la déforestation et de garantir une utilisation durable des terres, y compris dans le bassin du Congo. Cependant, ces engagements manquent d'objectifs concrets. Sans une transparence accrue et une clarification de leurs objectifs, les évaluations de l'impact et de la mise en œuvre des engagements de la COP26 seront limitées.
- L'évaluation de la Déclaration sur les forêts utilise des indicateurs de suivi pour évaluer l'état des actions publiques et privées nécessaires pour protéger, restaurer et utiliser durablement les forêts, la qualité et la mise en œuvre de ces actions, les progrès à réaliser d'ici 2030 et les changements dans les politiques publiques et privées nécessaires pour atteindre les objectifs forestiers.
- En tant que deuxième plus grande forêt tropicale du monde et puits de carbone majeur, cette région d'Afrique centrale joue un rôle important dans la réalisation des objectifs forestiers mondiaux, des Objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs de l'Accord de Paris.
- Cette toute première évaluation régionale de la déclaration sur les forêts résulte d'une collaboration avec huit partenaires régionaux pendant six mois. Le rapport donne un aperçu des principaux efforts de lutte contre la déforestation et des conditions de base dans le Bassin du Congo, et établit également une base de référence pour évaluer les progrès dans les années à venir.

## CHAPITRE 2: LES FORETS DU BASSIN DU CONGO : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

- Le Bassin du Congo abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde et constitue un grand foyer de biodiversité. En 2020, la superficie totale des forêts tropicales humides d'Afrique centrale était estimée à 200 millions d'hectares, dont 184,7 millions sans signe visible de perturbation. Ces forêts jouent un rôle important dans la régulation écologique régionale et mondiale.
- Les forêts de la région forment un patrimoine naturel, socio-économique et culturel pour les peuples autochtones et communautés locales qui y vivent, leur fournissant nourriture, médicaments, énergie, matériaux de construction et revenus. Les forêts du Bassin du Congo offrent des moyens de subsistance à 60 millions de personnes qui vivent dans ou résident à proximité des zones forestières et contribuent à alimenter indirectement les 40 millions de personnes qui vivent dans les centres urbains proches de ces domaines forestiers.

- Hormis les forêts tropicales denses, la région renferme d'autres écosystèmes riches en biodiversité et ayant une capacité de stockage de carbone importante, dont les forêts sèches, les tourbières et les mangroves.
- Entre 2001 et 2019, les forêts du Bassin du Congo ont constitué un puits de carbone net de -0,61 Gt éqCO<sub>2</sub> par an, soit près de six fois l'absorption nette des forêts du Bassin amazonien, pour une superficie 40 pour cent plus petite.
- Les actions de lutte contre la déforestation dans la région sont développées dans un contexte socio-économique complexe avec un taux de pauvreté élevé et un taux d'urbanisation croissant dans certains pays.
- Les femmes, la jeunesse et d'autres groupes vulnérables jouent un rôle central dans la gestion des forêts communautaires et des économies associées mais sont souvent marginalisés dans les décisions liées aux forêts. Des progrès ont tout de même été constatés dans la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans les cadres juridiques, comme en République du Congo et en République démocratique du Congo.
- Les forêts soutiennent des secteurs importants de l'économie des pays de la région, notamment l'exploitation forestière. Les pays du Bassin du Congo font face au défi de concilier leurs objectifs de développement avec les engagements pris en faveur de la préservation de leurs forêts. Les compagnies d'exploitation forestière, soutenues par le gouvernement, et les populations locales qui ont droit de propriété selon le droit coutumier sont souvent en conflit. La région est notamment sujette à un intérêt croissant pour le développement des industries extractives de minerais dans les zones forestières.
- La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), notamment au travers de son Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), joue un rôle dans l'harmonisation des cadres institutionnels nationaux et la collecte de données au niveau national.

## CHAPITRE 3: TENDANCES ET MOTEURS DE DEFORESTATION ET DE DEGRADATION FORESTIERE DANS LE BASSIN DU CONGO

- Le taux de déforestation des forêts du Bassin du Congo a été historiquement bas. Ces forêts sont considérées comme ayant été protégées de façon « passive » du fait d'une combinaison de facteurs incluant la faible densité de population dans les régions rurales, l'instabilité politique, le manque d'infrastructures et de connexions en termes de transport, ainsi que les risques élevés associés aux investissements privés
- Les résultats de plusieurs études globales et régionales analysant l'évolution de la déforestation et la dégradation forestière montrent une tendance à la baisse dans la région entre 2015 et 2020. Les résultats à l'échelle régionale suggèrent cependant que plus de 2,2 millions d'hectares de forêts ont été perdus et plus de 1,5 million d'hectares dégradés sur la même période.

- La déforestation dans le bassin du Congo a augmenté de près de 30 000 hectares (soit 4,9 pour cent) en 2021 par rapport à la période de référence 2018-2020, pour atteindre un total de 636 000 hectares.
- Afin d'atteindre l'objectif mondial de mettre fin à la déforestation d'ici 2030, une réduction de la perte du couvert forestier de 10 pour cent par an entre 2020 et 2030 est nécessaire dans les pays du Bassin du Congo. Seuls deux pays – la République du Congo et le Gabon – sont pour le moment alignés avec cette trajectoire. Chaque année qui passe sans progrès suffisant rend de plus en plus difficile la réalisation des objectifs mondiaux de protection des forêts - et augmente les réductions annuelles requises dans les années à venir.
- La déforestation et les émissions associées ont augmenté en 2021 dans quatre pays du Bassin du Congo, et diminué dans les deux autres. La déforestation est la plus élevée en République démocratique du Congo et au Cameroun.
- Outre la déforestation, la dégradation et la fragmentation des forêts constituent un risque pour les paysages forestiers intacts de la région, affaiblissant l'intégrité de ces forêts et leurs processus écologiques. Entre 2000 et 2016, la part de forêts intactes de la région a diminué de 78 pour cent à 67 pour cent, représentant une surface dégradée de l'ordre de 23 millions d'hectares.
- Les estimations au niveau régional du Bassin du Congo montrent que la dégradation des forêts et la dynamique de fragmentation peuvent être des précurseurs de la déforestation. Entre 2015 et 2020, il est estimé que 11 pour cent de la déforestation régionale (environ 650 000 hectares) a eu lieu dans des forêts qui ont d'abord été fragmentées avant de subir une conversion permanente.
- Les données récentes montrent que l'intégrité des forêts a diminué dans les six pays du Bassin du Congo. Les plus grandes réductions de l'intégrité des forêts sont visibles au Cameroun, en République démocratique du Congo et en Guinée équatoriale. La République démocratique du Congo possède plus de 100 millions d'hectares de forêt tropicale non perturbée, la plus grande superficie d'Afrique. Si le taux actuel de perturbation des forêts de la République démocratique du Congo se maintient, celle-ci pourrait perdre 22 pour cent de ses forêts tropicales et 33 pour cent de ses forêts tropicales intactes d'ici 2050.
- La combinaison d'agriculture à petite échelle et de construction de routes et d'établissements est le plus grand contributeur à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le Bassin du Congo. Entre 2015 et 2020, l'agriculture de subsistance des petits exploitants agricoles dans les zones rurales a été le moteur principal de déforestation et de dégradation dans le Bassin du Congo. La foresterie artisanale a montré une tendance à la hausse, tandis que les activités industrielles telles que l'exploitation minière et l'agriculture sont restées à des niveaux similaires au cours de la même période.
- L'exploitation minière industrielle, la foresterie et l'agriculture commerciale industrielle sont à l'origine de perturbations dans les forêts centrales intactes, avec un impact plus important sur les stocks de carbone et la biodiversité. L'établissement de ces activités dans des zones forestières intactes ou plus éloignées peut de surcroît engendrer de nombreux impacts indirects sur les forêts, notamment en attirant des populations et des installations, qui, à leur tour, utilisent des ressources forestières pour subvenir à leurs besoins et pour d'autres activités économiques.
- Le manque de sécurité foncière des communautés locales dans le Bassin du Congo, et les chevauchements avec d'autres régimes d'utilisation des terres, sont les principaux facteurs sous-jacents des perturbations forestières. Outre l'insécurité foncière, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions et le manque d'application des lois freinent la protection et l'utilisation

durable des forêts. La conversion illégale des forêts pour l'exploitation forestière et les activités extractives est en augmentation.

## CHAPITRE 4: SUIVI DES PROGRES : QUELLES MESURES LES PAYS PRENNENT-ILS ? QUELLES LACUNES RESTENT A COMBLER ?

### 4.1. L'élaboration de politiques publiques pour lutter contre la déforestation dans le bassin du congo

- Les pays du Bassin du Congo disposent de textes juridiques encadrant la gestion et la protection des forêts. Le manque de textes d'application de ces lois (réglementation, lignes directrices gouvernementales) freine cependant souvent encore leur mise en œuvre. L'existence d'autres lois sectorielles issues de différents ministères, dont les lignes directrices sont parfois en contradiction avec les objectifs forestiers, est un autre obstacle à la mise en œuvre des politiques forestières
- Responsible forest use is needed to reconcile poverty alleviation and economic development with forest conservation. Yet, current economic development plans are inconsistent with sustainable forest use. Les permis d'exploitation pétrolière, gazière et minière ont un impact sur jusqu'à 48 % des paysages forestiers intacts dans certains pays, dont la République centrafricaine, la RDC, le Gabon et la République du Congo, et près d'un tiers des concessions d'exploitation forestière de la région chevauchent des zones protégées.
- Le renforcement de la gestion forestière au niveau local est nécessaire pour lutter contre la pauvreté et la déforestation. Ceci passe d'abord par des politiques adaptées d'aménagement du territoire ainsi que la clarification et la sécurisation des droits des peuples dans les cadres juridiques. La mise en œuvre des lois et plans relatifs à l'aménagement du territoire dépendra de l'implication des communautés concernées dans les décisions relatives à l'utilisation des terres. D'autres politiques essentielles sont des programmes d'assistance aux petits exploitants ainsi que l'élaboration et l'opérationnalisation de documents de campagne de sensibilisation sur les conventions et lois relatives à la gestion des forêts avec les différentes parties prenantes
- Cinq des six pays du Bassin du Congo sont engagés dans le processus REDD+ depuis sa création. Néanmoins, sa mise en œuvre n'a pas été simple pour les pays participants, nécessitant de nombreux efforts et des capacités importantes de la part des gouvernements, avec peu de résultats en termes de financement. La difficulté d'accès aux financements à l'échelle internationale et nationale constitue un défi pour le processus REDD+, qui ne peut concurrencer financièrement les revenus provenant d'autres utilisations des terres
- Les pays importateurs des produits de base présentant un risque pour la déforestation mettent en place des mesures pour lutter contre la déforestation importée. Bien qu'il ne s'agisse pas actuellement d'un moteur important de déforestation dans le Bassin du Congo, l'augmentation potentielle de l'exportation de produits forestiers issus de la région dans les années à venir accroît la pertinence de ces politiques dans la région.

- Des cadres d'évaluation et des dispositifs de suivi de la mise en œuvre de ces stratégies, de leurs moyens et de leurs résultats permettront une évaluation des progrès en termes de lutte contre la déforestation. Il est cependant difficile de définir des indicateurs de suivi de la déforestation et de l'impact des politiques publiques sans caractérisation et harmonisation des terminologies des forêts et de la déforestation.

## 4.2 renforcement de la gouvernance forestière par l'amélioration de la mise en vigueur, du suivi et de la transparence

- La gouvernance forestière joue un rôle fondamental pour assurer la protection et la gestion durable des forêts et en limiter la conversion illégale. Des lois justes et fortes, un suivi et une application efficaces, ainsi que des niveaux élevés de transparence sont les éléments clés d'une gouvernance forestière solide.
- La prévalence généralisée de l'illégalité indique des lacunes des systèmes de gouvernance des forêts des pays du Bassin de Congo. La présence de corruption et de favoritisme politique dans l'attribution et l'utilisation des concessions de ressources naturelles sont des préoccupations croissantes, nuisant à la bonne gouvernance forestière. Les entreprises privées se livrent à des pratiques frauduleuses, avec une relative facilité et impunité. Des obstacles majeurs compromettent la capacité du système judiciaire à prendre des mesures en réponse à la délinquance forestière dans la région.
- Le renforcement des capacités humaines, opérationnelles et financières pour surveiller la déforestation est une étape importante vers l'application de la loi et la réduction de l'illégalité. Certains gouvernements ont fait des efforts pour mettre en place des capacités de surveillance de la déforestation au niveau national. L'impact de ces actions sur le respect des lois forestières et la réduction de l'illégalité n'est cependant pas encore clair.
- Accroître la transparence du secteur forestier en rendant les données, informations et décisions accessibles aux parties prenantes peut améliorer la responsabilité des acteurs du secteur forestier. Des efforts ont été mis en place par les pays pour améliorer la transparence dans le secteur du bois, par le biais de leur participation dans l'initiative pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de l'Union européenne. Ces progrès ont cependant été lents, entraînant une baisse d'intérêt de la part des pays.
- Les acteurs de la société civile, dont les organisations non gouvernementales et communautaires, déploient des efforts au niveau local pour améliorer la gouvernance des forêts. De nombreuses initiatives de suivi indépendant ont été mises en place, reposant sur la collaboration entre les acteurs locaux et l'accès à la technologie. Les alertes de déforestation émises grâce à des technologies accessibles et peu coûteuses de télédétection ont démontré leur efficacité par rapport au renforcement de la surveillance et à l'application des mesures de protection des forêts. Ces outils sont essentiels pour responsabiliser les gouvernements, bailleurs et entreprises et favoriser la transparence.
- Les pays de la région se sont engagés à améliorer la transparence dans le secteur minier au travers de l'initiative pour la transparence des industries extractives. Même si des progrès sont nécessaires, cet engagement a d'ores et déjà permis d'augmenter la transparence des actions dans le secteur, notamment au Cameroun, en République démocratique du Congo et en République du Congo.

- Les pays de la région se sont engagés à améliorer la transparence dans le secteur minier au travers de l'initiative pour la transparence des industries extractives. Même si des progrès sont nécessaires, cet engagement a d'ores et déjà permis d'augmenter la transparence des actions dans le secteur, notamment au Cameroun, en République démocratique du Congo et en République du Congo.

### **4.3. La sécurité foncière des peuples autochtones et populations locales**

- Dans le Bassin du Congo, les systèmes de gouvernance coloniale des terres, ensuite reproduits par les régimes post-coloniaux, ont conduit au renversement des droits coutumiers des peuples autochtones et populations locales sur les terres qu'ils ont occupé pendant des siècles en harmonie avec les écosystèmes forestiers.
- La sécurité foncière est un prérequis fondamental pour lutter contre la déforestation de façon durable et équitable. La République démocratique du Congo et la République du Congo ont mis en place des politiques de référence et des lois reconnaissant et protégeant les droits des peuples autochtones et communautés locales. Des lois portant sur les forêts communautaires sont en place au Cameroun, au Gabon, en République du Congo et en République démocratique du Congo, établissant des droits et bases légales pour permettre aux communautés de gérer leurs forêts.
- La décentralisation de la gestion forestière au niveau local peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la gouvernance globale des forêts, tout en soutenant un développement rural durable. Le renforcement de la foresterie communautaire passe par le développement de ces investissements, des réformes du système juridique et l'introduction de la décentralisation administrative pour renforcer la foresterie communautaire.
- La promulgation des différentes lois et politiques ne garantit pas leur mise en œuvre sur le terrain. Les politiques de gestion des forêts communautaires font face à des défis de mise en œuvre, qui entravent leur diffusion rapide et efficace et limitent leurs bénéfices sur les personnes et les forêts.
- Un processus de planification de l'utilisation des terres peut clarifier le droit foncier des communautés et intégrer les considérations foncières dans la planification sectorielle. Des efforts ont été consentis pour faire progresser l'intégration des communautés locales dans les processus d'aménagement du territoire dans la région. Cette participation est essentielle à l'efficacité des processus de planification.

### **4.4. Le rôle et la contribution des acteurs non-étatiques dans l'atteinte des objectifs forestiers**

- Les acteurs non-étatiques ont un rôle important à jouer et peuvent influencer la gouvernance forestière. Ceux-ci incluent les organisations de la société civile, comme les ONGs et les mouvements sociaux, ainsi que les acteurs économiques tels que les entreprises du secteur privé. La participation des parties prenantes à la prise de décision peut avoir lieu à différents niveaux : dans les processus législatifs au niveau national, ainsi qu'au niveau local par le biais de mécanismes de gestion communautaire. L'élargissement de la participation des groupes marginaux et vulnérables dans la prise de décision garantit l'inclusion de leurs voix et leur intégration dans les politiques et les lois.

- Au niveau gouvernemental, les pays du Bassin du Congo ont développé des lois et processus permettant la participation de la société civile dans la prise de décision forestière. La mise en œuvre de ces lois et processus à tous les niveaux décisionnels présente cependant des difficultés conséquentes. En dépit des défis et du manque de ressources, les organisations de la société civile demeurent au cœur de l'évolution positive des actions forestières et militent pour la protection et l'utilisation durable des forêts dans différents pays du Bassin du Congo.
- Les pays du Bassin du Congo intègrent de façon croissante le genre dans leurs politiques publiques et économiques, reconnaissant l'importance d'inclure les femmes dans les différentes sphères de décision. La République démocratique du Congo ont reconnu le rôle des femmes dans les cadres de gestion forestière. Malgré ces avancées dans l'inclusion des questions de genre dans les lois nationales et les politiques publiques, la mise en œuvre de cette inclusion au niveau local dans le cadre juridique des forêts reste limitée. Ceci est dû notamment aux pratiques traditionnelles qui tendent à exclure les femmes de la propriété et la gestion forestière.
- Les efforts du secteur privé sont une étape importante dans la lutte contre la déforestation dans le Bassin du Congo. Au niveau mondial, le nombre d'engagements zéro-déforestation des acteurs privés a augmenté ces dernières années et plusieurs multinationales se sont engagées à mettre en place des chaînes d'approvisionnement exemptes de déforestation en Afrique centrale. Cependant, les activités du secteur privé sont insuffisantes sans un cadre cohérent de politiques publiques ou des structures de gouvernance renforçant l'efficacité de l'action privée.
- Les acteurs privés ont de plus en plus adhéré aux normes volontaires de durabilité dans le cadre des efforts de gestion durable des forêts en Afrique centrale. Malgré l'absence de preuves solides de l'impact significatif des certifications des normes volontaires de durabilité sur les taux de déforestation, l'accent mis sur la transparence et l'efficacité peut garantir une plus grande capacité des chaînes d'approvisionnement et diminuer le coût des transactions. Elles peuvent également créer une plus grande équité dans l'accès aux marchés.

#### **4.5. Aligner les financements sur les objectifs de préservation et de gestion durable des forêts**

- Les financements internationaux dans la région ont augmenté ces dernières années, notamment par le biais de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) et des engagements renouvelés dans le cadre de la COP26.
- La Déclaration conjointe pour le Bassin du Congo prévoit la distribution de 1,5 milliard USD de financement aux six pays de la région entre 2021 et 2025 et 465 millions USD de financement sont prévus par les lettres d'intention signées entre CAFI et la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Gabon. Cependant, ces engagements demeurent largement insuffisants au vu des besoins estimés pour assurer la protection des forêts dans le bassin du Congo.
- Les besoins du Cameroun et de la République démocratique du Congo dans le secteur des terres, énoncés dans leur contribution déterminée à l'échelle nationale, s'élèvent à 29,8 milliards USD sur la période 2020 – 2030. Les engagements financiers internationaux sont rarement accompagnés d'objectifs quantifiables et transparents. La région reçoit également moins de financements pour l'action climatique et la protection de l'environnement que les autres régions forestières tropicales.

- Funding for Indigenous peoples and local communities is inadequate, and these actors are not sufficiently included in decision-making processes. Funding to support other vulnerable groups, such as rural women and small farmers, is also insufficient.
- A l'échelle nationale, les États débloquent des lignes budgétaires pour la préservation des forêts et le financement des aires protégées mais les actions et objectifs financiers des différents ministères ne sont pas toujours alignés. L'amélioration des processus fiscaux et la mise en place des plans de réorientation des flux de financements nationaux existants vers des activités consacrées à la protection des forêts (ou ayant pour retombée positive la protection des forêts) sont d'autres outils dont les États peuvent se saisir.
- Certains observateurs ont fait valoir que les approches REDD+ et le marché volontaire du carbone pourraient canaliser des montants importants de financement vers les forêts du Bassin du Congo mais les financements disponibles sont bien en deçà des besoins. En 2021, le Gabon est devenu le premier, et le seul, pays d'Afrique à avoir reçu des paiements basés sur les résultats, avec 17 millions USD octroyés par le biais de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), sur les 150 millions approuvés. Ceci est une avancée positive mais le niveau de financement par le biais de REDD+ demeure bas. L'intégrité du mécanisme du marché volontaire de carbone fait également l'objet de critiques et les financements potentiellement mobilisables sont encore loin des besoins réels.

## Remerciements

Ce rapport a été rédigé par l'équipe Climate Focus, avec la participation des organismes régionaux partenaires suivants : ABIOGeT, ACB-ONG, Acteurs du Tourisme Durable, Brainforest Gabon, Cabinet Essono Ondo pour le Social et l'Environnement, Geospatial Technology Group, le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), le Réseau des jeunes des forêts d'Afrique centrale-Association Jeunesse Verte du Cameroun (REJEFAC-AJVC) et WWF-RDC. Nous remercions nos partenaires pour leurs efforts de recherche et leurs précieuses contributions, que ce rapport reflète au mieux.

**Auteurs :** Marion Ferrat, Sanggeet Mithra Manirajah, Freddy Bilombo, Anna Ryneerson, Paul Dingkuhn

**Contributeurs :** Remy Banyura, Eulalie Bashige, Maartje van den Biggelaar, Sarah Bouchon, Thiago Chagas, Kerla Genesis Chin, Claire Coviaux, Bregje Drion, Israël Eburngombe Makongo, Protet Judicaël Essono Ondo, Jean Louis Fobane, Jillian Gladstone, Franziska Haupt, Aline Lore Kana Fomekong, Romilard Ilekola - Losale, Nadine Kalamba, Martine Kankolongo, Brice Kuefouet, Rodrigue Kuisseu Tchouateu, David M. Landholm, King Lokofe, Marie-Julienne Longo, François Makoloh, Noé Makoloh, Erin D. Matson, Carine Mauwa, Olivier Mbonigaba Kamuzinzi, Chouchouna Losale, Perciel Makumba, Jenny Mboumba Madouta, Elvis Mve Abessolo, Inoussa Njumboket, Rolly Nkoko, Lawrence Ayenika Nsoyuni, Clive Marrel Okaro, Patrick Sholongo Okitayela, Innocent Ombeni, Esperant Dior Ongale, Ivan Palmegiani, Maxime Réjou-Méchain, Clément Sofalné, Charlotte Streck, Marie Tamoifo Nkom, Brice Tchouanmoe, Aron Teunissen, Tatenda Wangui, Monique Yigbedek, François Zamsia

Nous sommes reconnaissants envers les nombreuses personnes et organisations qui ont donné de leur temps et partagé avec nous leur expertise au cours de l'élaboration de ce rapport : Alison Hoare (Chatham House), Paolo Cerutti, Richard Eba'a Atyi et Thu Thuy Pham (CIFOR), Madeline Craig, Mariana Debbe, Clea Paz, Nina Kantcheva, Wahida Shah et Bertand Tessa (PNUD), Chloe Ginsburg, Shannon Johnson Patrick Kipalu et David Kroeker-Maus (RRI), Sophie Dirou et Tom Evans (WCS) et Inoussa Njumboket (WWF-RDC) pour leurs conseils dès la phase de lancement du projet, ainsi que Joe Eisen, Tom Evans, Olivier Kamuzinzi, Patrick Kipalu, Guillaume Lescuyer, Felix Kouedji, François Makoloh, Florence Palla et Aurelie Shapiro pour leur relecture détaillée du rapport et leurs nombreux commentaires qui ont permis sa finalisation. Nous remercions également Dany Pokem et toute l'équipe du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour leur aide précieuse lors de l'organisation de l'événement parallèle de Climate Focus lors de la 19<sup>e</sup> Réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC), ainsi que Nicolas Bayol, Richard Eba'a Atyi, Aline Lore Kana Fomekong, Patrick Kipalu, Guillaume Lescuyer, King Lokofe, Baudouin Michel, Marie Tamoifo, Raphaël Tsanga et Monique Yigbedek pour leurs interventions remarquées lors de cet événement ou en préparation de celui-ci.

Ce projet est soutenu par l'initiative IKI (*International Climate Initiative*) du Gouvernement fédéral Allemand, suite à une décision adoptée par le Bundestag Allemand au travers de la plateforme Forest Declaration Platform.

**Design and relecture :** Sara Cottle, Elisa Perpignan and Laurence Echasserieau

Nous remercions également l'équipe de Burness pour son soutien dans les relations avec la presse.



# Forest Declaration Assessment



Supported by:



Federal Ministry  
for Economic Affairs  
and Climate Action

on the basis of a decision  
by the German Bundestag

